

Télétransmission du : **18 NOV. 2020**

Identifiant unique de l'acte :

085-218502227-20201116-

SG16-11-2020-10-DE

DELIBERATION N° 16.11.2020-10

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

VILLE DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

Effectif légal : 29 – Membres en exercice : 29 - Présents : 26

L'an deux mille vingt, le seize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François BLANCHET, Maire.

Présents : M. BLANCHET, Mme RENAUD, MM. PERROCHEAU, MESNARD, Mme ALABERT, M. GASNET, Mme MAUGRION, MM. HERROU, GIROT, Mme BOULINEAU, MM RAMBEAU, GUIBERT, GIRAUDEAU, Mme SARTOUX, M. COSTE, Mme ROYER, M. MORINEAU, Mme JUSTIN-GRUET, M. GRENON, Mmes COSSU, LEBOURDAIS-POUZET, MORISOT, JONCOUR, ACHALLE, MM. CHAUSSIN et AVRILLAS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme CHAUVIN (qui a donné procuration à Jérôme MESNARD), M. GUILBAUD (qui a donné procuration à François BLANCHET), Mme DUBOS (qui a donné procuration à M. GASNET)

Mme COSSU a été élue Secrétaire.

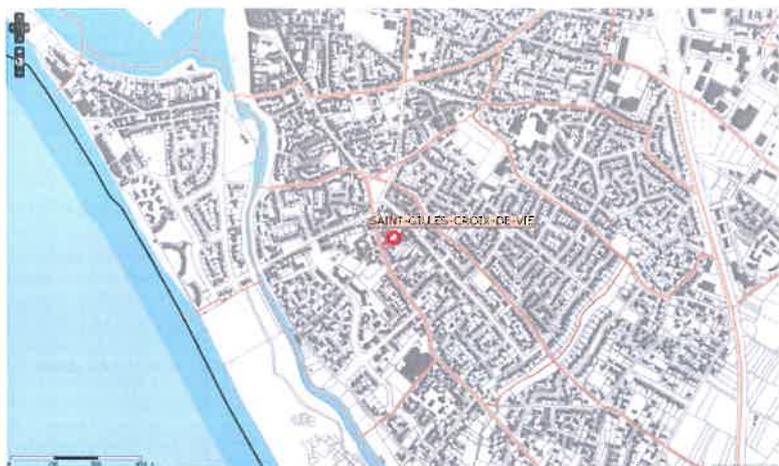
OBJET : DENOMINATION DE LA VOIE PARTANT DE LA ROUTE DES SABLES POUR ABOUTIR A CINQ FUTURS LOGEMENTS

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté n° 2020-1015-SU en date du 08 octobre 2020, il a autorisé la construction de cinq (5) logements individuels destinés à la vente, sur la parcelle BE 459 sise Route des Sables.

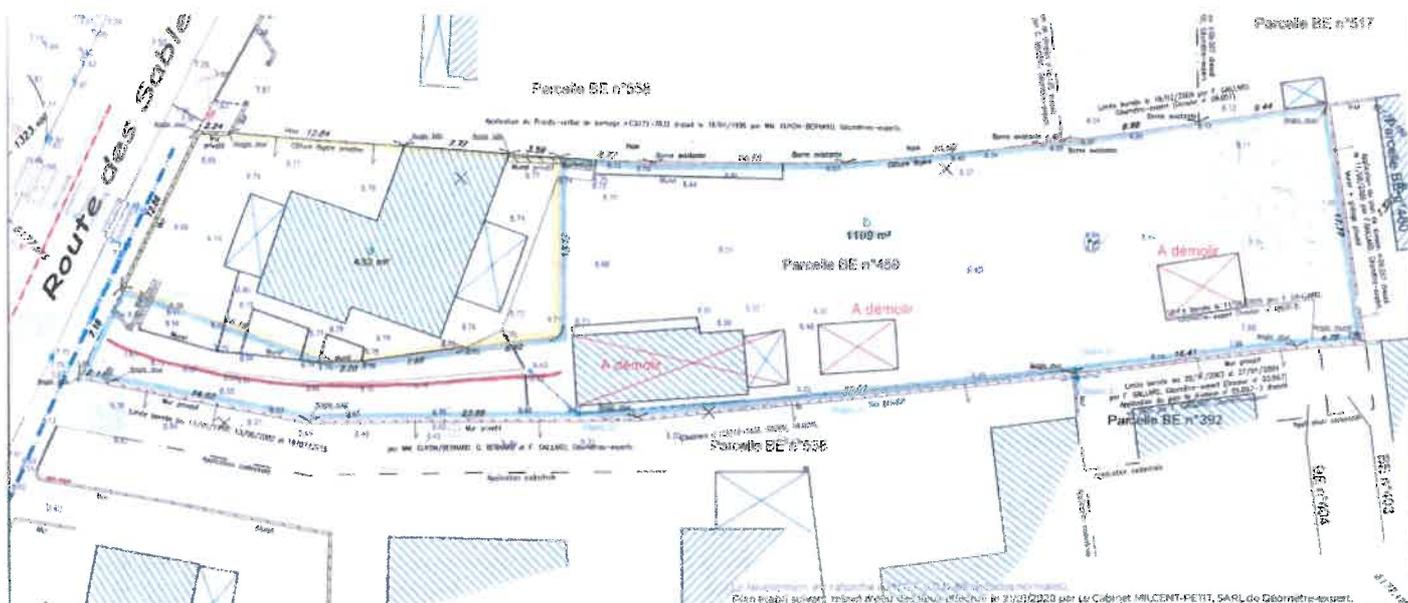
L'accès aux futurs logements s'effectuera par une impasse partant de la Route des Sables matérialisée en rouge sur le plan ci-après. Ladite voie d'accès n'étant actuellement pas dénommée, il convient de lui attribuer un nom.

Par conséquent, il est proposé de dénommer cette voie : « **Impasse des Sables** ».

Plan de situation



Plan de division – Impasse à dénommer matérialisée en rouge



Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme, environnement, développement durable, mobilité, travaux et accessibilité en date du 3 novembre 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de dénommer la voie partant de la Route des Sables pour accéder aux futurs logements :

- « Impasse des Sables »

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction administrative

compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .

Le 17 novembre 2020

Le Maire,
Francois BLANCHET

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission
en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne le : **18 NOV. 2020**
et de la publication le : **18 NOV. 2020**

